Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Demande de crédit pour rénover trois cures

Le Conseil d'Etat présente au Grand Conseil une demande de crédit de 4'697'000 francs pour rénover les cures de Chavornay, Rances et Goumoëns-la-Ville et créer des appartements supplémentaires dans les deux premières demeures. Les travaux se réaliseront entre 2008 et 2010, sous réserve de la décision du Parlement.

Entre 1977 et 1998, désireux d'entretenir le parc immobilier particulier des cures, le Grand Conseil a accordé au Conseil d'Etat 16 crédits portés au budget d'investissement pour la rénovation complète de 42 cures. En 1998, un crédit était accordé pour la rénovation partielle de 6 cures. Parallèlement, sur le budget de fonctionnement, 57 cures ont bénéficié de travaux partiels (toiture, façades, intérieur). Malgré ces nombreux investissements, la rénovation des cures n'est pas terminée; elle a été ralentie ces dernières années, en raison des difficultés financières de l'Etat.

La nécessité d'entretenir ce patrimoine et les besoins des paroisses appellent un redémarrage du programme de rénovation des cures. C'est pourquoi, le Conseil d'Etat a décidé de présenter une demande de crédit au Grand Conseil pour les cures de Chavornay, Rances et Goumoëns-la-Ville. Afin d'améliorer la rentabilisation des immeubles, des appartements supplémentaires seront créés dans deux cures.

A la cure de Chavornay, il est prévu une restauration complète du bâtiment (toiture et façades), la création de deux appartements (actuellement 1) avec de nouvelles salles d'eau et agencements de cuisines, le changement de la production de chaleur et la réfection complète des infrastructures. Coût : 1'924'000 francs (base des prix : octobre 2006).

A Rances, les interventions proposées concernent les façades, les fenêtres et l'intérieur (rénovation de l'appartement existant et création de deux appartements supplémentaires) Bien que, dans le cadre de « Eglise à venir », la cure de Rances fasse partie des cures libérées, remises sur le marché, l'Etat la conserve en raison de sa

valeur patrimoniale. Elle est en effet le dernier spécimen conservé des premières cures construites par les Bernois en terre vaudoise dans les années 1540. Coût : 1'461'000 francs (base des prix : octobre 2006).

La cure de Goumoëns-la-Ville nécessite la réfection complète des toitures et des façades, la réadaptation dessalles d'eau, l'aménagement de la cuisine et des rafraîchissements intérieurs. Coût : 1'312'000 francs (base des prix : octobre 2006).

Dans les trois cas, la réfection des façades contribuera à l'amélioration de l'image du site. L'isolation du plancher des combles, les façades avec un crépi isolant et l'amélioration des fenêtres apporteront une économie d'énergie d'environ 30 %. Les panneaux solaires contribueront à utiliser une énergie renouvelable.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 11 septembre 2008

DINF, Philippe Pont, chef du Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL), 021 316 74 60
DINF, François-Joseph Z'Graggen, architecte, SIPAL, 021 316 73 15

Cure Chavornay
Cure Rances